



Modifications réglementaires 2019

Règlement détaillé sur www.shf.eu

Ce document est une synthèse des modifications réglementaires, pour tout écart entre le règlement et le présent document, seul le règlement détaillé sur www.shf.eu fait foi.

1. Concours de Saut d'Obstacles



1.1. Alternance Cycle Classique/Cycle Libre/FFE

Les chevaux de 5 ans en CSO Cycle Classique sont autorisés à alterner épreuves Jeunes chevaux et FFE.

	Alternance autorisée	
4 ans	Cycle Classique ⁽¹⁾ et Cycle Libre	OU Cycle Libre et épreuves fédérales
5 ans	Cycle Libre et Cycle Classique et épreuves fédérales	
6ans	Cycle Libre et Cycle Classique et épreuves fédérales	

⁽¹⁾ Tant que le cheval n'a pas pris part à des épreuves hors circuit d'élevage

1.2. Quotas de tours pour qualification au CIR et à la Finale en CSO Cycle Classique 5 ans

	Avant CIR	Avant Finale
Epreuves officielles (toutes disciplines, y compris CSO Cycle Libre, FFE et FEI)	max 27	max 29
Dont épreuves d'élevage CSO Cycle classique Qualification	max 16	max 18

1.3. Quota de tours en CSO Cycle Classique

Maximum par jour :

- 2 épreuves Formation ou
- 1 épreuve Qualification

Possibilités par concours :

- 2 épreuves Qualification
- 3 épreuves Formation
- 2 épreuves Qualification + 1 épreuve Formation
- 2 épreuves Formation + 1 épreuve Qualification

1.4. Cotes et spécificités techniques

La largeur de certains oxers a été modifiée ainsi que les distances des combinaisons, se reporter au règlement.

A la détente il est interdit de franchir ou de tenter de franchir un oxer au trot, quelle que soit la hauteur de cet oxer.

Le compte à rebours peut être ramené à 30 secondes sur décision du jury et de l'organisateur. Cette modification doit être prévue, annoncée et affichée sur le panneau d'information général avant le début de chaque épreuve.

1.5. Chute du cavalier

Un cavalier ayant chuté sans qu'il n'y ait chute du cheval, est autorisé à remonter et sauter un obstacle simple avant de quitter la piste, à moins que le président du jury ne s'y oppose s'il considère la chute suffisamment grave.

Dans les concours régionaux, le Président du jury pourra autoriser les chevaux éliminés après trois refus à poursuivre leur parcours :

- pour tous les chevaux de 4 ans
- -pour les chevaux de 5 et 6 ans dans les épreuves Formation 1 et les épreuves Cycle Libre 1ère année.

1.6. Représentant des cavaliers

Le Président du jury, en accord avec le Président de l'organisation pour les épreuves labellisées, nomme pour chaque concours un représentant des cavaliers parmi les concurrents prenant part à l'épreuve.

1.7. Finales nationales Cycle Classique SFAA

Les chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter bénéficient des gains fictifs pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent à un gain fictif de 3 fois le montant de l'engagement de CSO Cycle Classique
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à un gain fictif de 2 fois le montant l'engagement de CSO Cycle Classique.

1.8. Finale Cycle Libre 2 / 5 ans

Deux épreuves qualificatives (au barème A sans chronomètre) puis une Finale ou Petite Finale (vs 1 épreuve qualificative et 1 finale en 2018).

1.9. Changement d'épreuves en CSO jeunes poneys

Changement possible sur le terrain.

1.10. Cotes CSO jeunes poneys et dispositions techniques

Hauteur	4 ans début saison
Poney C	0,75-0,80 m
Poney D	0,90 m

La longueur des parcours doit être voisine de 350 à 450 m. La vitesse accordée est de (en m/mn):

	6 ans
Poneys C	330 m/mn
Poneys D	350 m/mn

La rivière ne doit pas être dans une ligne à moins de 5 foulées.

Distances dans les lignes :

Taille	4 foulées	5 foulées	6 foulées	7 foulées
C	15/16 m	18/19 m	21/22 m	24/25 m
D	16,50/17,50 m	19,50/20,50 m	23/24 m	26,50/27,50 m
4 ans et 5 ans C/D	Interdit			

Profils et distances des combinaisons ont été revues dans toutes les classes d'épreuves (se référer au règlement)

1.11. Distribution des points en épreuves Jeunes Poneys 4 ans

Les poneys obtenant jusqu'à 4 points de pénalité se verront également attribuer des points qualificatifs.

1.12. CSO Poneys : Finales régionales

Si une épreuve label est proposée le même jour qu'une finale régionale, alors le poney ne pourra courir que l'une ou l'autre de ces épreuves.

Pas de limitation du nombre de poneys par cavalier sur les Finales Régionales de CSO jeunes poneys.

2. Dressage



2.1. Entrée dans le rectangle

Pour l'ensemble des reprises (préliminaire et finale – Finale Nationale comprise) des chevaux et poneys de 4, 5 et 6 ans, le cavalier est autorisé à pénétrer dans le rectangle avant la cloche. Le doubler d'entrée pour l'arrêt et le salut se font obligatoirement à l'intérieur du rectangle.

2.2. Cravache et éperons

Le port d'une cravache dans le rectangle est autorisé sur toutes les reprises préliminaire et finale de tous les concours de Cycle classique et Cycle libre, hors CIR et hors Finale Nationale.

Lors d'un CIR ou de la Finale Nationale, la cravache doit être lâchée avant le salut de début de présentation.

L'emploi des éperons d'une taille maximum de 2.5 cm est autorisé mais ne doit en aucune mesure provoquer une blessure du poney sous peine d'élimination par le Président du jury.

2.3. Prime Espoir

Lors des concours régionaux labellisés et CIR, les chevaux obtenant une moyenne $\geq 80\%$ sont qualifiés « Espoir ». La qualification « Espoir » donne droit à une surprime.

2.4. Dressage jeunes poneys

Les épreuves de niveau d'âge inférieur sont ouvertes aux poneys tardifs mais ils ne seront pas primés.

2.5. Finales Nationales Cycle Classique

Modification des coefficients sur les notes de présentation :

Finale Cycle Classique 4 ans	épreuve de présentation (coeff. 0,3);
Finale Cycle Classique 5 ans	épreuve de présentation (coeff. 0,2)

Finales Cycle Classique 4/5/6 ans :

Sont classés ÉLITE Dressage les jeunes chevaux ayant obtenu un total supérieur ou égal à 80 sur 100.

2.6.Finales Cycle Libre

Pour qualifier un cheval à une Finale de Cycle Libre, il doit avoir participé à un minimum de 4 épreuves de dressage Cycle Libre et/ou Classique dans l'année.

2.7.Epreuves CIR et Finale de Dressage

Sur un concours interrégional et/ou une Finale nationale de dressage, le Président du jury est habilité à autoriser le changement de monte entre la 1ère et la 2ème épreuve et/ou la 3ème épreuve en cas de force majeure.

3. Concours Complet d'Équitation



3.1.Saison 2019

1ère partie de saison : jusqu'à la semaine 22 ;

2ème partie de saison : à partir de la semaine 23

3.2.Circuit Cycle Classique CCE

Suppression des concours agréés, maintien des concours Label SHF.

Création de 4 Concours Inter Régionaux (CIR) dont les règles sont identiques aux épreuves labellisées mais mieux dotées.

3.3.Aide organisateur

Les juges sont désignés et pris en charge par l'organisateur,

La SHF versera une aide par engagé à l'organisateur avec un plancher minimum.

Les Délégués Techniques sont désignés et à la charge de la SHF.

3.4.Changement d'épreuves en CCE Cycle Classique, Libre et jeunes poneys

En CCE Cycle Classique, Libre et jeunes poneys, changement possible sur le terrain.

3.5. Norme technique de Saut d'obstacles

	4 ans Q, Formation 1, CL1	Formation 2, CL2	5 ans Q, Formation 3, CL3	6 ans Q 1^{ère} partie de saison	6 ans Q
		<i>toute l'année</i>	<i>1^{ère} partie de saison</i>	5 ans Q, Formation 3, CL3 <i>2^{ème} partie de saison</i>	<i>2^{ème} partie saison</i>
Largeur maximum des oxers	Cf. art.77.1	1 m 20	1 m 25	1 m 30	1 m 40

3.6. Pénalité temps en CSO (épreuves chevaux et poneys)

Pénalités pour temps optimum dépassé 0.4 point /seconde commencée (Sauf Cycle Classique 4 ans Qualification, Formation 1 et Cycle Libre 1)

3.7. CCE poneys

Les épreuves de niveau d'âge inférieur sont ouvertes aux poneys tardifs.

4. Attelage



La réorganisation du circuit de jeunes chevaux d'attelage en deux circuits : Formation et Qualification.

4.1. CIRCUIT FORMATION

Ouvert aux chevaux de sang, de traits et poneys âgés de 3, 4, 5 et 6 ans

Formation 1 : dressage (ex JC1 avec une figure supplémentaire : un huit de chiffre au trot en fin de reprise)

Formation 2 : dressage : ex CL2 2015

Maniabilité : sur les côtes ex-JC2

FINALES FORMATION

Condition d'accès : minimum 3 participations

4.2. CIRCUIT QUALIFICATION

Ouvert aux chevaux de sang, de traits et poneys âgés de 3, 4, 5 et 6 ans

Qualification 1ère année : ex JC2

Qualification 2ème année : ex JC3

FINALES QUALIFICATION

Condition d'accès idem 2ème et 3ème année 2018

Des passerelles sont possibles entre les deux circuits durant la saison.

4.3. Dérogation 3 ans en attelage

Par dérogation, les jeunes chevaux de trait, de sang et les poneys de 3 ans sont admis dans les épreuves d'attelage Formation 1.

5. Endurance



5.1. Règlement Championnat 4 ans, 5 ans et 6 ans Vitesse Imposée et 6 ans Vitesse Libre

Points de récupération

- 2 points « capacité de récupération » seront attribués à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les 5 minutes après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.
- 1 point « capacité de récupération » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les 5 minutes après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 60 pulsations/minute.

Point « capacité de récupération » Championnat 6 ans Vitesse Libre

Pour obtenir ce(s) point(s), le cheval devra avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h.

Point vitesse Championnat 5 ans

Pour obtenir ce point, le cheval devra avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 15,5 km/h.

Point vitesse Championnat 6 ans Vitesse Imposée

Pour obtenir ce point, le cheval devra avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 16,5 km/h.

5.2. Championnat des 4 ans

Sont classés « ELITE Endurance » les jeunes chevaux ayant quatre points championnat (1 point vitesse, 2 points récupération et 1 point vétérinaire)

5.3. Finale 6 ans Vitesse Libre

Poids minimum du cavalier : 60 kg.

5.4. Stick et aire vétérinaire

L'utilisation d'un stick pour les trottings dans l'aire vétérinaire est autorisée sur les concours régionaux mais interdit à la finale

6. Hunter



6.1. Finales nationales de CSO Cycle Classique SFAA

Les chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter bénéficient des gains fictifs pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles attribués comme suit :

- les 1ères primes de Hunter correspondent à un gain fictif de 3 fois le montant de l'engagement de CSO Cycle Classique
- les 2èmes primes de Hunter correspondent à un gain fictif de 2 fois le montant l'engagement de CSO Cycle Classique.

6.2. Pénalités aux obstacles

Une faute à l'obstacle entraîne une pénalité de moins 4 points de la note globale (et plus de la note technique).

6.3. Changement d'épreuves

Un changement d'épreuves sur le terrain est possible pour les chevaux tardifs.